

Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales - Bijoux Créations

La loi AGEC n°2020-105 du 10 février 2020 ou « loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » demande d'informer les consommateurs sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits qu'ils achètent. Ces informations concernent la recyclabilité, la présence de matière recyclée, la possibilité de réemploi, la présence de substances considérées comme dangereuses ou encore le pays de fabrication pour les produits textiles.

Emballage					
Article	Perturbateurs Endocriniens (PE) avérés ou présumés selon l'arrêté du 28 septembre 2024	Incorporation de matière recyclée	Recyclabilité	Possibilité de réemploi	Primes et pénalités (éco- modulations)
Polybag	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
Cartonnette	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non
papier de soie	Non	Non	Emballage entièrement recyclable	Non	Non